



MAIRIE DE **SERGY**

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Sergy

Mardi 21 mars 2023

Affichage de la convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers présents et représentés : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Présents : M. Denis LINGLIN, Mme Catherine MOINE, M. François ROCHE, Mme Amélie MICHAUD, M. Philippe LABBADI, Mme Isabelle PICHARD, M. Mickael SIMON, Mme Alexandra TECHER, Mme Bruna CARCHIA, M. Fausto SCHIRRU, Mme Jennifer BASILIO, M. Gilberto VELLER, Mme Elise MOINE, M. Sébastien YVES, M. Jean-Claude CLEMENT, Mme Françoise CHAPPUIS, M. Paolo MARTINELLI, M. Philippe RICO.

Pouvoirs : M. Angelo MIRANDA donne pouvoir à M. Denis LINGLIN

Secrétaire de séance : Mme Elise MOINE

Objet – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023 est approuvé.

Objet – Délibération portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Madame Marie-Jeanne MOINE en date du 17/02/2023.

Il informe qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, il a dument informé Monsieur le Sous-Préfet de cette démission.

Considérant que le remplacement de la conseillère municipale démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, Monsieur le maire informe les membres du conseil que M. Paolo MARTINELLI est désigné pour remplacer Mme Marie-Jeanne MOINE comme conseiller municipal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Paolo MARTINELLI en qualité de conseiller municipal ;
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal.

URBANISME

Objet – Délibération portant sur la validation de l'offre de concours et la poursuite du projet "Plaine de loisirs Le Chêne"

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il souhaite s'exprimer un certain temps au vu du nombre de choses à annoncer.

Dans le cadre de son intervention, monsieur le maire demande à ne pas être interrompu, les questions pourront être posées dans un second temps.

Monsieur le maire remercie la presse de sa présence.

M. le Maire :

« Quelques explications générales, tout d'abord, qui seront utiles au public mais pas seulement.

Le vote proposé ce soir concerne un projet d'aménagement d'un parc de loisirs d'une dizaine d'hectares utiles. En pratique, le terrain concerné représente une vingtaine d'hectares mais dix hectares sont pris par les bois et forêts aux alentours. Il y a également la ripisylve de l'Allondon qui est assez importante, c'est-à-dire, la haie dans laquelle se trouve généralement les espaces de bon fonctionnement de l'Allondon. En général c'est l'espace prévu pour un éventuel débordement, les arbres y poussent, ils aiment l'eau et y tremper. Ces espaces sont censés absorber les crues de la rivière ou du ruisseau. Le projet représente donc 10 hectares, et jouxte notre centre sportif de 4 hectares et est traversé par l'ancienne voie ferrée. La zone est classée au PLUiH en Naturel Loisirs voté par l'agglomération en 2020, auparavant la zone était classée en AUE, c'est-à-dire, urbanisable à terme pour des équipements d'intérêt public ou général. Par exemple un bâtiment pour les associations dont je parlerais tout à l'heure.

Un consortium de trois entreprises de BTP, menées par l'entreprise NABAFFA, a contacté la commune et proposé un « deal » appelé offre de concours. Le principe en est simple, « Nous consortium, faisons en sorte que de la terre issue de chantier de BTP soit déposée sur les 10 hectares, en moyenne 5 à 6 mètres d'épaisseur, donc d'abord on décape et puis on remet la terre à râble par-dessus une fois que c'est terminé ». En théorie on pourrait remettre les mêmes champs au-dessus par la suite, mais ce n'est pas l'intention. Chaque camion qui vient déposer de la terre, doit s'acquitter d'une certaine somme. Il y aura deux tarifs, un tarif France et un tarif Suisse, car les Suisses peuvent payer plus que les Français, donc c'est normal que l'on les taxe un peu plus puisqu'eux dans leur pays ils peuvent évacuer de la terre pour des sommes plus élevées qu'en France. Ils peuvent donc nous en donner une partie. Bien sûr, si une entreprise française est prête à payer le tarif suisse, elle pourra. Comme on a mis une limite à la quantité de terre suisse et française, à partir d'un certain moment s'il n'y a plus de place pour la terre française, les entreprises françaises pourront continuer à venir. Simplement, il faudra qu'elles continuent à payer environ 2 euros de plus par m³. Bien sûr cela demande des moyens numériques, plateforme de réservation de dépôt, identification GPS pour savoir où exactement tel camion de telle entreprise a déposé la terre. Cela permettra de tracer l'entreprise qui aurait triché, triche identifiée par des contrôles aléatoires, à travers des labos d'analyses. Les entreprises ont l'habitude et savent le faire, elles payent même dans ces cas-là les visites inopinées pour vérifier que la terre est correcte. De toute façon, s'agissant de la terre suisse, on sait qu'elle est, disons, si elle n'est pas exempte de toute trace de produit du BTP, elle n'a pas le droit de traverser la frontière et l'entreprise en question est mise à l'amende. On sait donc que la terre qui viendra de Suisse, on peut la vérifier et bien entendu on le fera, mais à priori, elle devrait toujours donner des analyses négatives de pollution quelconque par des produits d'origine BTP.

En échange, le consortium étant des entreprises de BTP, s'engage à aménager le parc, c'est-à-dire, modeler la terre, planter des arbres, créer une prairie avec un biotope varié, créer des zones de pique-nique, de rencontre entre les habitants, de sport pour les jeunes de 7 à 77 ans. Ce sera aussi un lieu idéal pour un centre de loisirs et permettre, en particulier, à des enfants dits défavorisés de passer de

bonnes vacances. Il est prévu également, deux voies goudronnées, une de 800 mètres sur l'emprise de la voie ferrée, l'autre sur le centre sportif avec un grand parking supplémentaire de 150 places, plusieurs pistes vélos en stabilisé, tant sur place que pour relier ce parc au village. « Cerise sur le gâteau », l'actuel hangar ULM sera remplacé par un bâtiment plus vaste. Cela permettra de mettre un ULM de plus, dont l'activité sera diversifiée au travers de plusieurs associations nouvelles, existantes ou à créer, liées aux thématiques ciel et espace. Ce bâtiment sera donc une maison des associations en quelque sorte, elle n'est pas comprise dans l'offre de concours, sauf le socle en béton, mais bon pour des maisons des associations on trouve facilement des subventions et donc il vaut mieux utiliser l'argent de l'offre de concours ailleurs, là où il ne sera pas subventionné.

Tout ce que je viens de vous décrire, vous l'avez compris, est donc obtenu sans aucun financement de la commune. Pour l'instant tel que nous le prévoyons, avec les aménagements prévus, il nous restera environ 500 000 euros. Mes successeurs, quand ce sera terminé, auront le choix, c'est prévu en accord avec le tenant, de trouver des aménagements qu'ils pourront financer avec cette somme. Et je suppose que dans quatre ans environ, enfin si tout se passe bien, le projet aura été exécuté et sans doute les idées d'aménagements auront peut-être un peu changées. Il peut y avoir des sports qui tombent en dés errance, cela permet quand même à la prochaine équipe de s'approprier le projet en disant « on a quand même influencé sur le projet ».

Les offres de concours, sans aucun financement de la commune et si je m'amuse à comparer ça au budget que la commune peut avoir chaque année pour faire des investissements, une fois payé le remboursement de capital des nombreux emprunts que nous avons à la suite de la construction du restaurant scolaire, il nous reste entre 200 000 et 300 000 euros à peu près hors subventions. Vous imaginez ce qu'on va pouvoir faire d'un seul coup ? si je vous dis que le tarif c'est environ, si ce n'a pas augmenté avec l'inflation récente, de l'ordre de 10 euros le m³ que l'on récupère, 12 pour les Suisses, il y a environ 600 000 m³ de terre à faire, cela vous fait environ 5 millions d'euros qui seraient récupérés par les entreprises du consortium et avec lesquels ils peuvent assurer tous les investissements que je viens de décrire. J'ai fait vérifier cette somme par quelqu'un de l'extérieur qui m'a confirmé que c'était bien dans les clous.

Je continue, les offres de concours sont un système réservé aux collectivités publiques, des dizaines voire quelques centaines d'exemples existent en France. Le plus souvent dans des zones urbanisées bien sûr, et la crainte qu'un consortium comme celui-ci plante le projet en partant avec la caisse est quasi nulle, pourquoi ? Tout simplement parce que cela ruinerait, à la vitesse des réseaux sociaux, la confiance envers cette entreprise et péjorerait gravement la valeur financière de cette entreprise. La probabilité pour que quelqu'un... n'attendez pas de Nabaffa de partir avec la caisse pour parler clair. Surtout nous le connaissons, pour certains depuis l'enfance.

Au vu de cet exposé, il semble clair qu'il s'agit d'un beau projet qui coche toutes les cases du développement durable, au niveau social il n'y a pas photo, au niveau économique c'est parfait on ne paye rien et concernant l'environnement nul ne contestera qu'un champ de maïs transformé en prairie, ou bien le fait que l'on évite que des dizaines de milliers de camions partant jusqu'aux Rousses ou au-delà de Nantua, remplacé par des camions qui vont venir jusqu'ici en quelques kilomètres, ce qui fait bien sûr des économies énormes pour les entreprises, n'est pas un projet incontestablement environnemental. Bien entendu, il n'y a pas de projet parfait, il n'y a pas de projet sans risque mais c'est ainsi, je pense que ce projet coche toutes les cases du développement durable.

Voilà le projet pour lequel vous allez voter, mais voter sur quoi ? Le vote de ce soir ne consiste pas à accepter ou refuser le projet, le vote de ce soir consiste à m'autoriser à déposer un dossier à la préfecture et c'est le préfet qui décidera. Alors pourquoi faut-il le faire ? Comme ce dossier va coûter cher, compte tenu des études principalement, qu'il est payé intégralement par le consortium sur le budget qu'il va réaliser. Il est normal que celui-ci nous demande au travers de ce vote à nous engager de réaliser le projet. Si le préfet décide de nous donner son accord pour le faire. Je le répète donc, ce n'est pas vous, ni moi qui décidons, c'est l'Etat via le préfet et si je me permets une comparaison, si un particulier veut construire une villa, il dépose un dossier de permis de construire et il aura un retour permis accordé ou refusé voir accordé sous conditions. Le vote de ce soir reviendrait donc dans ce cas à refuser à un privé le dépôt de sa demande de permis.

J'espère que vous comprenez le désarroi du conseil et le miens, en particulier, de voir ce même conseil qui avait accepté de mettre le principe d'un parc dans le programme de campagne de notre liste, voir progressivement cette unanimité s'éroder au fil des mois. C'est même pire que du désarroi.

Je m'adresse maintenant aux opposants du vote de ce soir. Vous avez accepté de partir avec moi pour ce programme sur ma liste. Ceci vous engageait, unanimité sur au départ le principe de ce plus gros projet de la mandature, onze contre six ou sept pour le projet lors d'un vote demandé par Mme C. MOINE au début de l'an dernier avec un projet déjà abouti. Il y avait encore du travail pour trouver une majorité d'opposants. Aujourd'hui cette majorité probable semble acquise contre le projet. A Mme C. MOINE et à Mme A. MICHAUD, je dis aujourd'hui : c'est de la trahison, de la déloyauté, de la trahison, de la malhonnêteté. C'est scandaleux, vous vous êtes engagées devant les électeurs en étant élues à proposer ce projet. Vous êtes des voyous ! Votre démarche est illégitime, chacun d'entre vous doit se dire : je dois être loyal avec le programme que j'ai accepté de m'engager vis-à-vis de la population et plusieurs d'entre vous ont trahis cet engagement.

Cela étant dit, devant un tel comportement que j'ignorais bien sûr il y a trois ans, il est évident que je ne peux céder ma place de Maire à Mme C. MOINE, sauf sous la contrainte d'un écœurement total. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis pour répéter une phrase qui doit rappeler quelques souvenirs à certains. Evidemment, même si je ne suis pas très bon à déceler les gangsters, j'ai fini par comprendre début 2022 que tout ce qui se passait était calculé et programmé, surtout quand Mme C. MOINE et Mme A. MICHAUD ont cherché à me déstabiliser, à m'écœurer, en m'attaquant ad personam.

J'ai souvenir en septembre dernier d'un entretien avec Mme A. MICHAUD, elle me demandait de la laisser parler sans l'interrompre, elle m'a crié dessus pendant de longues minutes, une attitude totalement irrespectueuse, j'ai noté ensuite ce qu'elle m'avait dit : « tu avais promis de démissionner, tu dois démissionner et on prendra ta place. Un mensonge concernant M. F. ROCHE, « M. ROCHE sait bien qu'il y a un marais mais il n'ose pas vous le dire pour ne pas vous faire de la peine ». Un mensonge concernant M. BONDU de Bermuda : « M. BONDU sait bien qu'il y a un marais sur la zone et vous l'a dit mais vous ne voulez pas l'écouter ». Bien sûr, ce sont des mensonges faciles à identifier, mais uniquement destinés à me pousser dehors, à me déstabiliser, à m'écœurer.

Des réunions Maire-adjoints houleuses ont suivi auxquelles j'allais à reculons, comme les autres adjoints, des réunions organisées sans ces deux femmes pour continuer à avancer, puis des conseils municipaux qui ont commencé à être pollués. Une première démission il y a peu par un membre de l'opposition, qui comme par hasard était favorable au projet, et remplacé par M. MARTINELLI.

Un an plus tôt, Mme A. MICHAUD avait fait de même chez elle, une heure sans pouvoir l'interrompre, avec des arguments contre le projet, mais quand même sans insultes ni cris cette fois-là. Bien sûr il n'y avait aucun argument, j'avais une réponse pour chacun d'eux. C'est trop facile en particulier d'utiliser le futur, imprévisible par essence, pour s'opposer à un projet. Le futur comme disait St Exupéry et d'autres, est imprévisible mais c'est à nous justement de le rendre possible. Le lien qui reliait toutes ces actions et expliquait chacune de ces attaques était donc identifié, réussir de m'écœurer suffisamment pour que je décide de démissionner et ainsi qu'elle occupe la place de Maire, avec un groupe majoritaire au Conseil pour l'élire, ce qui n'était donc pas acquis au départ.

Plus récemment, ceci est arrivé au grand jour, dont un nouveau mail cette semaine, une confirmation là j'aurais voulu lire ce mail mais je l'ai égaré... le mail que m'a envoyé Mme C. MOINE, pour m'expliquer que je devais démissionner dans la douceur, etc... ça me ferait plaisir de le lire devant le public, qu'il voit jusqu'à quel point cette dame peut se comporter.

Monsieur le Maire lit le courrier

« Bonsoir Denis, Par ce message, je me fais porte-parole d'une majorité des membres du Conseil.

Etant donné la situation dégradée qui perdure depuis plus d'une année et pèse lourdement sur le Conseil, nous t'adressons ce message pour te demander de démissionner de tes fonctions d'élu.

En effet, nous souhaitons que tu arrêtes, mais dans la transition et la transmission, comme cela était prévu depuis la création de ta liste il y a 3 ans, et comme cela a été annoncé aux sergiens.

Nous te demandons donc de bien vouloir tenir ta parole et déposer ton courrier de démission en Mairie d'ici mardi soir, pour ta tranquillité, pour l'équipe en place qui souhaite avancer sereinement, pour le bien-être de chacun, et pour l'intérêt public de notre village et des habitants.

Sans réception de ce document, nous soumettrons notre demande en réunion du Conseil, afin que celle-ci soit officiellement actée.

Nous t'adressons nos meilleures salutations,

Les membres du Conseil majoritaires ».

L'heure est passée, je ne l'ai pas déposé bien sûr. Donc réfléchissez maintenant aux conséquences d'un vote « contre » ce soir.

Je n'ai pas fini, je voudrai parler d'évènements encore récents, je vais juste prendre 2 ou 3 exemples. Pour préparer cette réunion de ce soir, ou celle de mardi dernier, nous avons organisé une réunion dans un endroit neutre, chez Bermuda, parce que M. BONDU nous avait signalé un écologue qui était prêt à nous épauler. La personne chargée de suivre et accompagner des projets environnementaux chez FNE, une employée de FNE. Le rôle de FNE c'est de suivre et accompagner les projets, pas du tout de donner un avis d'opposition sur un projet, c'est en dehors de ses compétences. Elle ne doit pas le faire, on le sait. Lors de la réunion chez Bermuda, l'employée FNE chargée de suivre notre projet, est venue accompagnée d'une élue de FNE.

FNE, comme vous le savez ou pas, c'est une fédération d'associations. Et donc, chaque président et représentants d'une association écolo dans le département est officiellement membre de cette association fédérale. Et donc, par exemple, Mme R. DEPRAZ, que j'ai aperçue au fond, est membre de ce CA. Nous avons été surpris bien entendu, à la réunion chez Bermuda à laquelle elle n'était pas conviée, de la voir arriver. La permanente nous a dit « c'est eux qui ont décidé, moi je ne peux rien faire ». Donc cette personne est intervenue lors de notre réunion, en nous disant des choses relativement aimables, et puis nous a proposé de venir à la réunion du 21 pour nous parler d'un sujet qu'elle nous a donné, un sujet tout à fait secondaire, sans trop d'importance, et on a dit d'accord. Donc elle est venue, et puis le 21, non le 14 pardon, comme elle avait demandé la parole chez Bermuda, donc on lui a donné. Mais au lieu de parler du sujet sans intérêt, disons qui n'avait pas de conséquences sur le projet, elle s'est lancée dans une longue tirade, en expliquant à tout le conseil... »

M. F. ROCHE :

« Elle voulait parler végétal local, c'est la façon de végétaliser les prairies, elle était supposée ne parler que de ça voilà. »

M. le Maire :

« D'accord, donc c'est un sujet d'actualité mais enfin le végétal local c'était déjà prévu dans le projet. Donc elle s'est levée et elle a dit « bon je ne vais pas vous parler de végétal local, je vais vous parler d'autre chose » et là elle a commencé une longue tirade en disant « je suis contre votre projet, je suis allé voir sur place, je suis intimement convaincue qu'il y a un marais etc. ». Elle n'est absolument pas experte en réseaux humides, en marais ou autre et elle s'est permise ce que j'appelle, une saloperie. Je n'ai pas eu le réflexe de la mettre dehors de la salle, comme j'ai pensé juste après, mais voilà ce qui s'est passé ce jour-là. Alors bien entendu, comment vous dire que cette dame qui ne connaît pas la commune, qui ne connaît même pas le pays de Gex ait pu venir comme ça et faire ce coup-là ? Eh bien c'est facile, il suffit que Mme R. DEPRAZ, membre de la Commission Développement durable, rencontre et voit une autre écologiste, que j'appelle intégriste comme elle, la trouve, et la persuade de venir et le tour était bouclé, c'est tout. Je n'ai vu que cette option là et pour vous la rendre plus crédible, je vais vous raconter aussi ce que Mme C. MOINE a fait en s'arrangeant pour rencontrer ma femme, chez Mme R. DEPRAZ, sur un sujet futile, comme le précédent ici, et lorsque ma femme est arrivée pour prendre un café et parler d'un sujet concernant la forêt, et bien Mme C. MOINE était là, mais pas là pour ça « on trouve que dans le conseil votre mari est très fatigué, et vous devriez le convaincre d'arrêter et nous laisser sa place, nous sommes prêtes à le remplacer ». Exactement la même méthode que la fois suivante. Encore une attitude absolument inqualifiable, je suis écœuré.

Et donc, je vais m'arrêter là, pas tout à fait quand même, je voudrai dire que depuis 2 ans, j'ai eu très peu de plaisir à assurer mon rôle de maire, mon rôle de porteur de projets qui sont tous pour le bien commun, en principe, je n'ai jamais menti, je n'ai jamais manipulé, j'ai toujours joué collectif, j'ai essayé de maintenir une bonne humeur au sein du conseil. Or depuis de nombreux mois, j'observe par exemple que le verre de l'amitié a disparu en fin de conseil et je réalise que tous les coups portés contre l'exécutif visent à me faire partir pour prendre ma place. Nous sommes des bénévoles, enfin presque car le maire et les adjoints bénéficient d'une indemnité. Personnellement cela fait 27 ans que j'occupe cette place de maire, en choisissant de ne percevoir que la moitié de l'indemnité de référence fixé par l'Etat, auquel j'ai droit. Nous sommes donc des bénévoles comme dans une association. Si nous devons aller aux réunions la peur au ventre, et à reculons, ce qui est le cas depuis de nombreux mois. Vous avez j'espère compris pourquoi je considère Mme C. MOINE et Mme A. MICHAUD, comme indignes de mener le prochain conseil municipal de Sergy et que à cause d'elles, un grand projet durable présenté brièvement il y a quelques minutes pourrait bien être stoppé avant même être étudié et analysé par l'Etat. Vous privez notre village d'un bien commun important et vous en resterez responsables.

Je répète une dernière fois, ce n'est pas à vous ou à elles d'évaluer si ce projet est compatible avec les lois et règlements ou de le refuser à cause d'un éventuel marais par exemple, votre cheval de bataille. Dire oui au projet, ne dit pas qu'il va se faire, il permet seulement de faire des études. Donc ceci est le rôle de l'Etat auquel, je le répète sera soumis avec des rapports, le vote de ce soir consiste à m'autoriser à déposer un dossier d'agrément du projet.

Un dernier mot quand même, enfin et j'ai fini, vous devrez accepter les conséquences de ma démission si vous votez contre ce projet ce soir, démission dont ne je ne connais pas encore la date. Si je démissionne comme je vous le dis dans les mois qui viennent, il y a réélection complète. Quel programme allez-vous porter dans votre campagne électorale ? avec qui ? il y aura des démissions jusque dans votre propre groupe. Toute la population saura que vous avez trahi les membres du conseil et la population qui vous a élue en refusant d'engager les études d'un projet inscrit dans notre programme de campagne. Que se passera-t-il si une liste concurrente se présente contre vous ?

Voilà, j'ai dit l'essentiel, on peut voter maintenant démocratiquement. Enfin démocratiquement, ce n'est pas tout à fait exact, comme vous le savez je donne un dernier chiffre, dans ce conseil il y a deux listes, une liste d'opposition officielle et puis ma liste. C'est 15 contre 4. D'habitude dans un conseil, il est de tradition que la liste d'opposition vote contre, donc 4 voix contre, et donc, en théorie, pour qu'on puisse s'opposer à un projet, il faut juste la majorité plus un, nous sommes 19. S'il y a 10 personnes à voter contre, le projet ne passe pas. Donc, dans notre cas, si la liste d'opposition s'oppose, il faut trouver dans ma liste 6 personnes sur 15 qui s'opposent et avec 6 personnes sur 15, on peut s'opposer au projet, ce qui dans mes yeux n'est pas de la démocratie. C'est pour ça que dans la charte comportementale que j'ai distribué en début de mandat, il est écrit un certain nombre de choses que peut-être elles n'ont pas lu, jouer collectif, ne jamais faire de coups pendables comme celui-là, je le dis bien sûr de façon différente, voilà, maintenant j'ai fini, je m'arrête, si vous en avez des questions, c'est le moment d'entamer des discussions qui est enregistré également. »

M. LARACINE présent dans la salle demande à poser une question.

M. LARACINE :

« Vous dites que Mme DEPRAZ n'était pas invitée à votre réunion mais est-ce que vous avez invité des agriculteurs ? Ces mêmes agriculteurs qui ont travaillé le terrain et savent que là-bas c'est une zone humide. Je l'ai travaillé pendant 15 ans, vous n'avez pas pensé à nous ? »

M. le Maire :

« Pour le moment, j'ai donné la parole au conseil, votre tour viendra, il n'est pas là M. GIROD ? J'ai discuté plusieurs fois de ce projet avec M. GIROD, j'ai rediscuté avec lui encore pendant près de 2 heures il n'y a pas trois jours, je saurais vous répondre. Est-ce qu'il y a des questions autour de la table ? »

Mme A. TECHER :

« J'ai un point à soulever avant que l'on procède au vote, par rapport à l'association des Ailes de Sergy (ADS) et à son intérêt dans le projet. D'ailleurs, vous nous avez présenté, la semaine dernière, son président, qui est venu nous expliquer les bénéfices pour l'association de ce projet. Donc les ADS sont partie prenante au projet. Il est mentionné dans l'offre de concours que des travaux de terrassement, en leur faveur, seront exécutés dans le cadre du projet. C'est succinctement décrits mais on peut estimer à plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de milliers d'euros le montant des travaux à leur bénéfice... »

M. le Maire :

« C'est 40 000 euros pour faire la dalle pas pour faire le bâtiment, c'est dans l'offre de concours que le consortium utilisera 40 000 euros pour faire la dalle, rien d'autre. »

Mme A. TECHER :

« 40 000 euros, peut-être, ce sont quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros au bénéfice d'une seule association. Donc l'association étant partie prenante, je ne suis pas à l'aise du fait que des membres de l'association qui sont également conseillers municipaux, prennent part au vote de la délibération ».

M. le Maire :

« Alors je vous réponds aussi sec, les ADS sont une association, le hangar actuel comme le hangar futur est une propriété de la commune. Nous sommes propriétaires, donc je ne vois pas pourquoi on les avantage en quoi que ce soit. C'est nous qui décidons de leur faire un bâtiment comme on peut faire pour la musique de Sergy ou pour des choses comme ça, c'est tout. »

Mme C. MOINE :

« Exactement, moi quand on a voté une subvention exceptionnelle pour l'harmonie de Sergy pour le festival des musiques, et que j'en faisais encore partie, je me suis abstenue. Je pense que n'importe quel membre d'association qui est inclus dans une décision doit s'abstenir de voter. Je souhaite rappeler un article de loi « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. Les conseillers intéressés doivent sortir de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération et ne prennent pas part au vote... »

M. le Maire :

« Il n'est pas conseiller. »

Mme C. MOINE :

« ... Il convient de s'assurer que le quorum est acquis sinon l'examen du point concerné à l'ordre du jour doit être renvoyé à une autre séance. » J'ai appelé le service Territoire conseil cet après-midi pour avoir des informations, même pour une simple subvention les personnes qui sont intéressés, et qui sont membres d'une association où il y a un quelconque intérêt doivent s'abstenir, les recours sont possibles et peuvent annuler n'importe quelle décision. »

M. le Maire :

« L'association n'a pas voté, elle n'a pas pris part au vote. »

Mme C. MOINE :

« Nous demandons seulement que les membres de l'association des ADS, donc M. VELLER et M. ROCHE s'abstiennent de ce vote. »

M. le Maire :

« Mais lorsqu'on vote le budget des associations, ici, il peut très bien y avoir des associations dont le président se trouve dans la salle, c'est autorisé. Ils se taisent... Donc ce qui est visé ce ne sont pas les ADS c'est M. ROCHE ! »

M. F. ROCHE :

« Je n'ai pas renouvelé mon adhésion pour l'année 2023. »

Mme C. MOINE :

« On ne vise personne, de plus il y a également M. VELLER. Nous demandons simplement que les conseillers municipaux qui sont membres d'une association qui a des intérêts dans le projet s'abstiennent du vote au projet. »

M. le Maire :

« D'accord, bon, M. VELLER vous vous abstenez. »

M. G. VELLER :

« D'accord, bon moi je pensais que le hangar faisait partie d'une option que l'on activait ou non. »

Mme C. MOINE :

« Oui mais il se trouve dans l'offre de concours. »

M. le Maire :

« Non il n'est pas dans le projet ! La dalle est propriété communale ! »

Mme C. MOINE :

« Les ADS sont mentionnées dans l'offre de concours. Ils sont mentionnés deux fois. Donc on ne peut pas me dire que les ADS ne sont pas concernées ! »

M. le Maire :

« Ils sont forcément contents que l'on envisage leur futur, qu'ils ont développé pour pouvoir accueillir plus de monde. C'est normal qu'ils soient pour. C'est tout, puisque dans l'offre de concours, je suppose, il est mentionné les ADS, parce que l'offre de concours va financer la dalle qu'ils vont pouvoir utiliser par la suite, ou que la commune va pouvoir utiliser par la suite pour le mettre à disposition des ADS et d'autres associations, moi je ne vois pas comment devant un tribunal ça peut être jugé comme inutile le fait que M. VELLER ne vote pas. »

Mme C. MOINE :

« Je dis juste que quand on est concerné par un projet en tant que membre d'association sur la décision qui est prise en conseil, on s'abstient logiquement parce que cela fait partie... »

M. le Maire :

« Je veux bien que M. VELLER ne participe pas au vote, cela va suffire à augmenter la majorité que vous avez déjà, c'est encore, disons, une manœuvre qui légalement est faisable mais dans l'esprit est vraiment quand même « chercher des poux dans la tonsure » pour arriver à votre but et donc je l'accepte. »

Mme C. MOINE :

« Non, je reste factuelle, je ne rentre pas dans des débats d'émotion, je reste factuelle sur des choses qui restent importantes au niveau des décisions du conseil peu importe la décision que l'on prend sur n'importe quel point. »

M. le Maire :

« D'accord, bien sûr. »

M. F. ROCHE :

« Il y a toujours la possibilité de retirer cette dalle du projet. Si les gens s'opposent à la dalle ADS, il suffit de ne pas faire la dalle des ADS. »

Mme C. MOINE :

« Aujourd'hui, on valide ou pas l'offre de concours et on acte ou pas la poursuite du projet, ce sont les points à l'ordre du jour proposé par M. le Maire, j'aimerais que l'on reste focalisés sur les choses à décider et ne pas partir dans tous les sens et dans des modifications du projet. Nous ne sommes pas là pour ça. »

M. P. LABBADI :

« Quand vous parlez de M. VELLER, parce que c'est lui qui est nommé, on part dans tous les sens. Moi je tiens à rappeler quand même la genèse du projet. Il s'est trouvé que c'est une discussion que l'on a eu avec les ADS, où j'ai émis l'hypothèse que je les verrais bien déménager de l'emplacement où ils sont, où ils payent un loyer, où ils n'ont pas d'eau, où ils n'ont pas d'électricité et ils ont un bâtiment plutôt vétuste. L'idée que j'avais c'était de pouvoir rénover ce bâtiment pour faire une salle de danse un peu plus grande, ou un lieu d'accueil etc. Quelque chose pour avancer, et eux ils se retrouvaient dans un autre emplacement où ils paieront aussi un loyer, où ils auront maintenant l'électricité et l'eau parce que quelque part, même si c'est une association qui plane à deux mille, on a besoin d'avoir de l'eau et de l'électricité et c'est quand même mieux pour pouvoir demander un loyer. Le bâtiment qui doit être fait pour les ADS reste propriété communale et on va continuer à percevoir un loyer. Cela n'est pas un bâtiment des ADS, c'est un bâtiment de la commune qui sera mis à disposition des ADS moyennant loyer. Ne mélangeons pas tout et si on arrive à se faire tirer une dalle pour pouvoir monter le hangar, il semblerait que les ADS, eux de leur côté arriverait à trouver le hangar à positionner dessus ce qui nous ferait un coût moindre. Je trouve que c'est un bon « deal » et ça serait dommage que ça ne se fasse pas. Je reste factuel sur ce sujet-là, je reste sur le fait que si on peut avoir une dalle et un hangar et percevoir un loyer au sein de la commune, ni la commune ni les habitants sont lésés. Ce n'est pas un passe-droit qu'ils ont, c'est un fait. Cela étant, il faut les laisser dans leur hangar, on ne pourra pas développer comme on voudrait, l'espace qu'il y a entre les tennis, là où il y a le Festi Fire qui se fait et que là cela permettrait de limiter l'emprise des ADS pour qu'ils n'aillent pas jusque devant cet espace-là. Donc, moi je me rappelle bien d'avoir discuté de ce sujet-là et c'est parti de là. Donc ce ne sont pas les ADS qui sont venus un matin nous solliciter. »

Mme A. TECHER :

« Ce n'est pas ce qu'on dit, ce qu'on dit c'est qu'aujourd'hui dans l'offre de concours que l'on nous demande de signer, il y a une somme d'argent qui est dédiée à cette association, c'est un fait. »

M. le Maire :

« Non elle n'est pas dédiée à cette association ! Elle est dédiée à un bâtiment futur public ! »

Mme C. MOINE :

« Pour les ADS. »

M. le Maire :

« Non pas seulement ! »

Mme C. MOINE :

« Mais quelle association de Sergy va aller là-bas ? à part les ADS ? »

M. le Maire :

« Il y en a déjà quatre ou cinq listés. »

Mme C. MOINE :

« On parle d'associations de Sergy. »

M. le Maire :

« Elle prendront siège à Sergy en déménageant là. »

Mme A. TECHER :

« Vous évoquez la maison des associations, vous prenez des libertés, nous n'en avons jamais parlé. Pourquoi on ne parle pas d'une caserne de pompiers à la place ? Nous n'en avons jamais parlé. Vous prenez des libertés, aujourd'hui dans l'offre de concours il est mentionné une dalle pour les ADS, c'est tout. »

M. le Maire :

« Bien sûr, parce que cela fait partie du projet d'aménagement une fois que le projet sera réalisé. On vous donne déjà notre pensée large, on a pensé le futur et qu'on a imaginé un futur possible dans ces conditions-là. »

Mme A. TECHER :

« Et ce n'est pas pour moi un point bloquant. Le point bloquant c'est de dire les membres de cette association ne doivent pas prendre part à la délibération. »

M. le Maire :

« C'est peut-être un point bloquant mais Mme TECHER... »

Mme A. TECHER :

« On prend beaucoup de libertés, vous avez M. le Maire prit beaucoup de libertés. Moi aussi je suis déçue. Vous avez évoqué un centre de loisirs, on n'en a jamais discuté. »

M. le Maire :

« Un centre de loisirs, vous avez compris ce qu'était un centre de loisirs ? »

Mme A. TECHER :

« Visiblement non, pourtant je travaille dessus avec Mme MICHAUD au sein de la commission vie scolaire. »

M. le Maire :

« Ah bon ? Le centre de loisirs c'est le parc de loisirs lui-même. »

Mme A. TECHER :

« Là, vous jouez sur les mots. »

M. le Maire :

« C'est une des utilisations de ce parc. »

Mme A. TECHER :

« Ne prenons pas de libertés avec ce qui est écrit aujourd'hui dans l'offre de concours et demande notre approbation, c'est tout ce que je demande. »

M. le Maire :

« Ce parc de loisirs, c'est un espace naturel où les gens pourront aller. En particulier, les jeunes et découvrir la nature, s'amuser, voir leurs amis, passer des vacances pour les familles qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants en vacances etc. Je pense que cela s'appelle un centre de loisirs bien utilisé, c'est tout. On a le droit de le dire non ? Ce n'est pas dans l'offre de concours. »

M. M. SIMON :

« Ils passeraient des vacances où ? Ils seront hébergés où ? »

M. le Maire :

« Il ne s'agit pas d'être hébergé quelque part, ce sont des enfants du village, ils viennent dans la journée passer une journée de vacances. »

M. M. SIMON :

« Ils vont aller là-bas pour découvrir la nature alors qu'on va la remodeler ? Enfin, ils peuvent découvrir la nature n'importe où dans le village pas besoin d'aller là-bas. »

M. le Maire :

« Eh bien non, cela sera beaucoup mieux avec un encadrement, là-bas passer la journée. Et s'il pleut, ils se mettront à l'abri justement dans le hangar. On passe à la suite. »

Mme C. MOINE :

« Pour recentrer la décision et ce qui nous est demandé dans cette délibération, je demande un vote à bulletin public comme cela a été fait en juillet 2019 pour le projet de la gare, c'est-à-dire que chacun à tour de rôle exprime son vote et doit l'expliquer afin que ce soit noté très clairement dans le PV. »

M. le Maire :

« Non, non, le vote à bulletin secret, il suffit d'une seule voix, à ma connaissance pour forcer... »

Mme C. MOINE :

« On ne veut pas un vote à bulletin secret, on veut un vote à bulletin public. Au mandat précédent vous l'avez appliqué pour le projet de la gare à la demande d'un membre du conseil. »

M. le Maire :

« Nous savons que de toute façon, disons comme je l'ai dit dans mes propos, nous savons qu'il y a une majorité dans ce conseil. Je pensais que la loi disait qu'une seule voix suffisait à demander un bulletin secret, si ce n'est pas le cas tant pis. De toute façon, je sais que le vote ne va pas passer. Cela ne change rien, cela m'est égal. »

Mme C. MOINE :

« L'article 2021 du Code général des collectivités territoriales prévoit le vote au scrutin public, celui-ci a lieu à la demande d'un quart des membres présents. Dans ce mode de scrutin chaque conseiller fait connaître à l'appel de son nom, le sens de son vote, le registre des délibérations doit comporter le nom des votants et l'indication du sens de leurs vote. C'est ce que nous demandons ce soir. »

Mme A. MICHAUD :

« Je veux juste remercier, en tant qu'adjointe au développement durable, sur le côté naturel de cet espace. Sans surprise ce soir j'ai préparé un petit texte et je vais vous parler de zone humide. Qu'est-ce qu'une zone humide et quelles sont ses fonctions ? Il y a quatre fonctions, une fonction hydrologique : stockage et restitution de l'eau, régulation des crues, alimentation du cours d'eau, c'est une éponge naturelle qui permet de préserver l'eau en quantité. On a une fonction épuratoire, un filtre naturel qui permet de préserver la qualité de l'eau. Des fonctions biologiques, un espace essentiel à la biodiversité et des fonctions climatiques, stockage de carbone, régulation climatique, un thermostat naturel. Le projet de butte se situe sur le lieu dit les « marais de Sergy ». Sans surprises, cette parcelle a déjà fait l'objet d'une étude environnementale en 2015 par le Bureau d'études Montalpes, basé à Chamonix. Mais cette étude était incomplète. Cette étude a été faite dans le cadre de l'implantation du collège Jeanne d'Arc. S'ils veulent la consulter, elle est ici. Ça répertorie toute la faune et la flore de cet espace. Malheureusement, cette étude est incomplète. Il manque les sondages pédologiques. Ils ont fait une étude hydrogéologique seulement sur des bases bibliographiques. Cette étude a été retoquée à la DDT en mars 2017 car il manquait les fameux sondages. Alors comment savoir si nous sommes en zone humide ou pas ? Il existe 2 façons... »

M. F. ROCHE :

« Cela veut dire qu'elle a fait son travail la DDT, si elle l'a retoquée ? S'il manquait l'étude des zones humides. »

Mme A. MICHAUD :

« Il manque l'étude des zones humides. »

M. F. ROCHE :

« Mais c'est encourageant pour éventuellement la suite des études. Cela veut dire qu'ils ne font pas n'importe quoi. »

Mme A. MICHAUD :

« Voilà, comment savoir si c'est une zone humide ou pas ? Avec deux étapes, l'observation de la faune et de la flore. Et donc, je me réfère à mon mail que je vous ai envoyé en Août 2022, dans lequel j'ai mis « je connais un naturaliste écologue il est passé sur site et il a mentionné que c'était une zone humide. » »

M. F. ROCHE :

« Alors moi pour info, on m'a dit qu'une zone humide cela prenait à peu près un mois et que ça coûtait 6 000 € pour la définir. »

Mme A. MICHAUD :

« Oui, alors moi c'est gracieusement, il est passé. »

M. F. ROCHE :

« Oui, mais il est passé combien de temps ? Il a fait quelle étude ? »

Mme A. MICHAUD :

« Alors, il est passé à titre gracieux voir les plantes. La deuxième hypothèse, c'est de le faire avec une tarière. Vu que ça s'envenimait, cet écologue est revenu, cet écologue travaille chez Natura scope, comme M. DUGUE. Il a fait les prélèvements tarière. Grâce aux indications des agriculteurs à la retraite qui sont présents dans la salle, on a trouvé les points de zone humide. On les a sortis, on a des photos, on a des vidéos. Nous sommes sur une zone humide. »

M. le Maire :

« À quel endroit ? »

Mme A. MICHAUD :

« Je pourrais vous les montrer plus tard. Donc, si nous signons l'offre de concours ce soir, nous nous dirigeons vers une compensation. En effet, si nous signons, nous détruisons cette zone, et il n'est pas possible de recréer les 4 fonctions dont je vous ai parlé. La fonction biologique, on peut la compenser avec une mare mais les fonctions hydrologiques épuratoires et climatiques seront détruites pour toujours. Donc, le vote de ce soir n'est pas simplement d'engager des études. Le vote de ce soir est de dire « on signe l'arrêt de mort de cette zone humide ». Dans le contexte d'urgence climatique, actuel, je trouve ça un peu déraisonnable. »

M. le Maire :

« Puisque je connais bien ce moment-là, lors de l'étude de 2015, la DDT nous a retoqué le projet. Non pas pour une absence d'études zones humides, mais simplement parce qu'ils estimaient qu'on avait fait la demande pour l'ensemble de la parcelle alors que le projet de collège que nous soumettions n'occupait qu'une petite partie de la parcelle. Je leur avais répondu, que j'avais mis toute la parcelle parce qu'il était prévu au-delà du collège, d'installer toute une cité scolaire avec le lycée, voire école primaire. »

Mme A. MICHAUD :

« Alors moi j'ai un mail du 16 mars 2017, signé par Mme TROSSELOT DDT 01 qui avait l'antenne à Bellegarde, puisqu'à l'époque ils avaient la compétence urbanisme qui a été depuis transférée à l'agglomération, qui dit « Nouvelle voie créée sur l'Allondon [...] proximité de la/les zones humides. Etude de la CCPG ne s'est pas faite à l'échelle du projet, sondage, vérification que le projet ne se trouve pas en zone humide. »

M. le Maire :

« Donc elle a pu dire ça, simplement la réponse officielle, ça a été : « la zone que vous demandez est trop élevée par rapport au projet que vous avez soumis et donc nous nous opposons à la déclaration de projet que vous nous avez soumise. » C'est ça la réponse officielle de la DDT. »

Mme A. MICHAUD :

« Il y n'aurait pas d'autres moyens, on n'aurait pas dans la commune d'autres moyens de savoir si c'est une zone humide ou pas ? »

M. le Maire :

« C'est justement l'étude que je vous ai proposée de faire, et après laquelle vous avez hurlé en disant... »

Mme A. MICHAUD :

« En 2018, on n'aurait pas pu la faire déjà cette étude ? »

M. le Maire :

« En 2018, je vous signale que l'agglomération était en train de faire toute l'étude sur les espaces de bon fonctionnement et cette étude n'a pas pu être terminée pour le vote du PLUiH et donc l'agglomération a décidé, « on finira après le PLUiH ». C'est déjà prêt, ça sera voté cette année, une modification du PLUiH avec tous les espaces de bon fonctionnement des divers cours d'eau de l'agglomération. »

Mme A. MICHAUD :

« Non, je vous parle d'un projet qui s'est fait sur la zone en 2018. La loi impose que quand on pose des remblais à proximité de terres agricoles. On doit faire des sondages pédologiques. »

M. le Maire :

« Ah, vous voulez dire la piste ULM ? Ah, d'accord. »

Mme A. MICHAUD :

« Ah oui, je vous en ai déjà parlé en septembre 2022, c'est ce dont vous parliez tout à l'heure. »

M. le Maire :

« Je sais bien que je suis certainement coupable, simplement je vous rappellerai que la piste ULM, qui a été remblayée, a été décidé et faite par M. RICO et moi, j'en ai entendu parler une fois que c'était trop tard. »

M. P. RICO :

« Mais à part ça, vous ne mentez pas ? »

M. le Maire :

« Moi, je ne savais pas qu'il fallait faire une étude etc., c'est tout. Donc, M. RICO vous avez donné l'autorisation, à l'entreprise Nabaffa et voilà. »

Mme C. MOINE :

« S'il vous plaît, est-ce qu'on peut passer au vote pour avancer ? Donc, on est sur un vote où chacun va se prononcer... »

M. le Maire :

« Mme C. MOINE, vous permettez que je continue, s'il vous plaît ce n'est pas vous qui présidez, merci. »

Mme C. MOINE :

« Pardon, j'explique le vote que l'on est en train de demander, donc, chacun va se prononcer sur la validation, ou pas, des deux points à l'ordre du jour et justifier leur vote. Voici le texte de loi qui le permet :

« L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit le vote au scrutin public. Celui-ci a lieu à la demande du quart des membres présents. Dans ce mode de scrutin, chaque conseiller fait connaître à l'appel de son nom le sens de son vote. Le registre des délibérations doit comporter le nom des votants et l'indication du sens de leur vote. » »

M. le Maire :

« Et qu'est-ce qui se passerait si je demandais au quart du Conseil de voter à bulletin secret, ça ne marche pas ça ? c'est ça. Je pensais que le vote à bulletin secret était inscrit dans la loi et dans le règlement intérieur du conseil. Mais bon, de toute façon depuis, disons un mois maintenant, je le sais très bien que vous êtes majoritaires. Vous avez réussi à être majoritaires, je ne vais pas me battre. »

Mme C. MOINE :

« Non, mais je pense que c'est bien que chacun puisse s'exprimer. Simplement parce que c'est important que chacun puisse s'exprimer, pourquoi oui, pourquoi non, pour les autres et puis pour nous après pour la suite. Enfin, c'est juste une question de démocratie à ce niveau-là et que chacun puisse s'exprimer. Vous avez pu vous exprimer pendant plus de 30 minutes, je pense que si chacun prend un petit temps pour expliquer pourquoi il vote oui ou non à ce point, je pense que ce n'est pas inintéressant pour chacun. »

M. le Maire :

« Oui, par qui on commence ? »

Mme J. BASILIO :

« Bon, l'année dernière quand on a discuté de ce projet, moi j'étais vraiment extrêmement pour. Je me rappelle à l'époque que c'était moi-même qui avait mentionné le fait que nous pourrions amener une idée comme le Signal de Bougy. Un lieu où les enfants pourraient aller jouer où les personnes pourraient aller se reposer. Je me souviens vraiment de ces mots que j'avais partagé avec vous, de ces idées. C'est vrai que le concept en soi qui a été mené par des personnes de l'équipe, est incroyable et quand on le regarde de surface, c'est un projet qui a un concept qui est superbe. Il y a des belles idées dedans, cependant, le lieu n'est pas le bon.

La semaine dernière, quand on nous a parlé de zone humide, j'en avais déjà un petit peu entendu parler, mais pas suffisamment. Donc effectivement, là ça m'a fait vraiment me positionner contre ce projet. Également, nous avons parlé de maintenance des lieux. Qui va changer, à un moment donné, les agrès ? qui va changer les bancs ? qui va maintenir tout ça ? Où allons-nous chercher cet argent ? Donc ça, c'est une chose. On n'en a pas parlé clairement. D'un point de vue sécurité aussi, on en avait parlé l'année dernière. Comment pouvons-nous nous assurer qu'il ne va pas y avoir des débandades, sur ces lieux ? Il y a un flou juridique aussi. Donc je ne suis pas sûre que nous ayons tout couvert à ce niveau-là. Effectivement, je pense qu'aujourd'hui je me positionne une nouvelle fois contre ce projet. »

M. le Maire :

« Donc, je ne peux pas vous poser une question, ni vous apporter une réponse ? On fait le tour sans discussion. »

Mme B. CARCHIA :

« Moi, je suis pour ce projet, je pense que c'est un bon moyen de protéger cette zone à long terme. De faire en sorte que cela reste pour les dizaines d'années à venir, une zone verte parce que c'est un territoire qui attise les convoitises au niveau urbanistique et rien ne nous garantit que dans un ou deux mandats cette zone ne soit pas transformée en zone urbanisable, comme elle l'était. C'était une zone AU l'a rappelé M. le Maire. Le fait de poser dessus des mètres cubes de terre cela permettrait que ça reste une zone verte, parce que une fois que la terre est là, on ne l'enlève plus, ça coûte trop cher.

Pour moi, l'offre de concours, il y a certes des choses qui sont inscrites dedans mais il y a une certaine flexibilité. Et puis surtout, cette offre de concours si on la validait, elle est soumise au résultat des études qui vont être faites. Mme BASILIO parlait des zones humides, l'étude environnementale qui doit être faite, c'est une étude environnementale, comme on vous l'a expliqué, 4 Saisons qui va se dérouler sur une année. C'est une étude environnementale complète qui va dire si oui ou non, il y a des zones humides. Ce qui pour l'instant, certes il y a des gouilles, des choses, oui peut être mais en tout cas on aura une étude. Et si cette étude environnementale dit que c'est une zone sur laquelle il y a des enjeux écologiques, le projet ne se fera pas, tout simplement. Donc on aurait un résultat, parce qu'enfin, on parlait de compensation, s'il y a trop à compenser, le projet ne se fera pas. Cela ne sera pas possible de compenser, donc on aura le bénéfice d'une étude environnementale complète sur cette zone qui pourra nous servir éventuellement si on ne fait pas ce projet là pour faire autre chose. Donc pour moi, c'est une démarche à laquelle je suis favorable et donc je valide les points qui sont à l'ordre du jour. »

Mme F. CHAPPUIS :

« Je rejoins un peu Mme BASILIO, à la base le projet était chouette. Aujourd'hui, je ne peux pas voter pour. Par rapport au terrain que l'on prend aux agriculteurs qu'on ne peut pas compenser comme je l'ai demandé déjà plusieurs fois. C'est vrai que l'autre jour quand on a eu l'intervention de la dame de FNE, moi ça m'a effrayé, je ne suis pas assez experte dans ce sujet pour pouvoir l'approuver. »

M. J-C. CLEMENT :

« En préambule, je vais juste dire que je suis assez grand pour assumer mon vote, ce n'est en aucun cas Mme MICHAUD ou Mme MOINE qui me disent ce que j'ai à voter. Donc je vais voter contre.

Pourquoi ? parce que j'estime que c'est un projet complètement démesuré pour une commune de 2200 habitants. Je pense qu'on doit se recentrer en tant que Conseil municipal sur nos missions, à savoir, l'école, la caserne des pompiers, les associations, l'entretien et la propreté du village, installer des poubelles, rénover les abri bus. Toutes ces petites choses qui ne sont pas faites plutôt que d'aller se projeter sur un projet qui est carrément disproportionné par rapport à notre village.

Cela étant, je rejoins mes prédécesseurs en pensant que les coûts d'entretiens sont élevés. Ils parlent d'1,5 équivalents temps plein dans une étude précédente, c'est-à-dire qu'on va consacrer 1,5 Agent Technique à entretenir la zone. Donc il y a déjà leur salaire, il y a un coût d'entretien des agrès, de tout ça parce que j'ai l'habitude d'aller dans des parcours sportifs, quand je suis en vacances et tout est saccagé. Le vandalisme est terrible et je m'inquiète qu'après un bon week-end, dans cette zone je n'aimerais pas être les agents techniques qui vont débarquer le lundi parce qu'alors, à mon avis, les canettes, les boîtes à pizzas, tout ce qu'on veut, ça va être vraiment dans un sale état. Voilà, et puis je trouve que la localisation est trop excentrée par rapport au cœur du village.

C'est certes à Sergy, mais la plupart des gens malgré le fait que je connais l'argument, on prend une voie verte, 90% des gens iront en voiture. Alors allez au centre sportif en passant soit par Crozet, soit par Saint-Genis-Pouilly. Pour moi, ce n'est pas vraiment à Sergy. J'ai bien compris que c'est sur le territoire de Sergy, que cadastralement c'est à Sergy mais tous ceux que j'ai emmené là-bas, ils avaient du mal à comprendre que c'était à Sergy. Voilà, donc je vote contre, sur tous les points. »

M. P. LABBADI :

« Alors, moi je trouve dommage parce que c'est un beau projet, je pense qu'il peut amener un point d'équilibre financier important au niveau du centre sportif qui depuis qu'on l'a repris, nous a quand même coûté un peu d'argent. C'est une possibilité d'avoir des aménagements qu'on va être quand même obligé de financer un moment ou un autre, comme la voie ferrée pour la transformer en piste cyclable pédestre ou autre. La possibilité d'avoir des parkings pour que les gens qui vont au centre sportif puisse en bénéficier, pour ceux qui vont en voiture, une centaine de places de parking et la possibilité d'aménager une autre salle à la place du hangar des ADS. Parce que ça aussi, ça manque par rapport aux salles. Cela étant, les études qui sont faites permettront de voir s'il y a un intérêt au niveau écologique, de faire, de pas le faire. Je pense que c'est ça, cela doit être pris en compte, à la fois par la préfecture et à la fois par les porteurs du projet. Donc, moi je ne vois pas d'opposition à voter pour les 3 points à l'ordre du jour. »

M. le Maire :

« Bien entendu, je suis pour et je ne vais pas me cacher quand même, je ne vais pas me parjurer. Cependant, je ferai remarquer quand même, qu'est-ce qu'on appelle un projet disproportionné ? ou qu'est-ce que c'est que, disons, un projet mal situé par rapport à Sergy ? Sur ces deux questions, je peux répondre, pour toutes les autres, c'est des estimations sur le futur, donc comme d'habitude on peut toujours dire que c'est trop cher, c'est pas envisageable pour telle et telle raison.

Si je prends l'exemple de M. CLEMENT par exemple, le coût d'entretien, il a été chiffré entre 0 et disons, 75000€ par an. D'accord, et si on fait la comparaison à l'ensemble des zones à entretenir c'est à peu près analogue à la longueur des chemins de Sergy ou inférieur à la longueur des chemins de Sergy existant aujourd'hui. Et pour le moment, il suffit d'une matinée de bénévoles par an pour entretenir, vaille que vaille, la chose d'accord ? La seule chose l'on puisse dire, c'est que peut-être sur la plateforme, là-haut, ça nécessitera peut-être un peu d'entretien hebdomadaire. Bon d'accord, mais on peut très bien prévoir un futur, c'est à nous de le faire, de le rendre possible.

Comme j'ai dit tout à l'heure, comme pour toute projection dans le futur et concernant les coûts de fonctionnement, on peut avoir des coûts de fonctionnement pas si élevé que ça, contrairement à ce que M. CLEMENT a dit.

Les deux sujets qui ne traitent pas du futur, c'est donc la localisation, je crois. La localisation, il est certain que c'est un peu excentré, etc., mais la réponse est toute simple, c'est à choisir si on ne le met pas là, il n'y a pas d'autre endroit où on peut le faire. Donc, soit on prend celui-là, soit il n'y en a pas et je vous rappelle que ce projet va apporter un nombre de facilités qui auraient avalées plus de 10

ans d'investissement de la commune. Et la plupart d'entre eux, il va falloir qu'on les fasse de toute façon. Donc cela va faire en sorte que le centre sportif, là-bas, ne va pas être aussi dynamique qu'on aurait pu le faire.

D'accord, donc bien sûr, je ne peux pas recevoir les gens qui disent qu'il ne fallait pas le faire là-bas. C'était quand même pensé, il n'y avait pas d'autres choix et ce choix est quand même très bon. Parce qu'il apporte beaucoup de choses au centre sportif, à côté et plus le développement des associations.»

M. P. MARTINELLI :

« Moi je suis contre, je rejoins un peu ce qu'a dit M. CLEMENT, sur la nécessité de d'entretenir, de nettoyer, etc. On le voit aussi dans notre petit club de tennis, l'été, ce sont des bouteilles de verre cassées, des canettes, des choses par terre et on est au centre du village. Imaginons là-bas bien caché et tout ça, qu'est-ce qu'il peut arriver ? Pendant un week-end, un week-end de fête donc, c'est pour ça. Et en plus, je pense que comme on a encore l'école, le centre sportif, etc. à financer, on ne va pas rajouter des choses. Voilà, c'est pour ça que je suis contre. »

Mme A. MICHAUD :

« Tout d'abord, j'aimerais dire un mot à Mme DEPRAZ, Mme DEPRAZ merci pour votre aide au sein de la Commission développement durable et je suis vraiment désolée que votre nom ait été associé à ce Conseil ce soir, parce que vous n'avez rien fait.

Sans surprises, je suis contre, nous ne pouvons pas, surtout nous ne devons pas détruire des terres agricoles et une zone humide dans le contexte climatique actuel. »

M. Le Maire :

« Pour le vote de M. MIRANDA lui, il est pour, bien entendu. Il a été surpris quand il a appris un certain nombre de choses que je lui ai dites, juste des faits. Il a sauté au plafond et il vous salue bien, mais... »

M. F. ROCHE :

« M. MIRANDA a juste dit qu'en Bourgogne, d'où il vient, il y a beaucoup de mines et il y a beaucoup de buttes de loisirs comme celle-là et que lui était pour parce que ça attirait beaucoup de monde voilà, il a dit juste ça. »

Mme C. MOINE :

« Je vote non pour les deux points, ce projet est clairement démesuré pour notre commune et ce n'est pas une priorité pour notre village. Nous avons beaucoup d'autres travaux et de projets à engager actuellement. Il n'est pas raisonnable de favoriser aussi fortement une seule association vis-à-vis des autres associations du village, je ne suis pas du tout à l'aise avec ça. Nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions sur de nombreux points et je fais encore une fois référence au PV du 12 avril 2022 que j'ai relu la semaine dernière dans notre séance d'information. Sans rentrer dans les détails, il manque des analyses sur de nombreux points. Au niveau environnemental c'est une zone de marais. Elle est nécessaire aux agriculteurs et nous savons maintenant que l'avis de FNE est défavorable. Côté juridique, il n'y a aucune jurisprudence sur une offre de concours, aucun cadre et le projet dans son ensemble n'a pas été validé par une entité juridique indépendante. Selon notre demande, le contrôle de la terre n'est pas du tout effectué par un organisme indépendant si cela devait se faire et c'est un réel problème. Pour l'urbanisme, aucune analyse du dossier n'a été réalisée sur les zonages et du point de vue financier, nous n'avons aucune idée des charges d'exploitation qui pourraient découler de ce projet : entretien, agent, sécurité, etc.

Enfin, la chose la plus importante pour moi, c'est quel que soit le projet de cette importance, il doit être à mon sens porté par la quasi-totalité des membres du Conseil. Ce projet étant clivant, il aurait été beaucoup plus raisonnable de mettre la priorité sur la cohésion de notre équipe plutôt que de rester ancrée sur des positions au détriment du Conseil et de son fonctionnement. Et c'est ce qui me touche beaucoup plus, voilà. »

Mme E. MOINE :

« Alors moi je suis contre pour deux raisons principales. Premièrement, je crains les conséquences juridiques car je ne suis pas à l'aise avec le fait d'exporter de la terre Suisse en France. Deuxièmement, c'est une zone humide, il suffit d'aller voir. Clairement, c'est humide si vous allez dans le champ, il y a de l'eau. Donc, je suis contre et aussi parce que c'est très excentré de Sergy et que je ne pense pas que cela soit une bonne chose. »

Mme I. PICHARD :

« Moi j'étais comme plusieurs ici à la base, plutôt intéressée par ce projet et positive et à force d'observation, de questionnements personnels, je suis contre aujourd'hui. Je vote non à plusieurs petites choses.

Déjà, je ne suis pas à l'aise avec ce projet qui utilise 2/3 de terres suisses alors que nous avons un souci de gestion de nos propres terres sur le Pays de Gex. Je trouve qu'un projet d'une si grande ampleur devrait être tenu par minimum le maire et tous ses adjoints. J'aurais aimé être accompagnée par une entité juridique, afin de nous sécuriser sur des sujets dont nous n'avons pas la compétence et où je n'y connais rien du tout.

Pour finir, j'aurais aimé plus de respect vis-à-vis des personnes qui osaient poser des questions sur le sujet et j'avoue que tout ça m'a beaucoup déçue. »

M. le Maire :

« Je ne comprends pas ce que ça veut dire ».

Mme I. PICHARD :

« Des gens que tu as cité qui ont osé demander, osé poser des questions et aujourd'hui se font accuser. Donc ça, je suis très gênée par ça. »

M. le Maire :

« Mais les questions, j'ai répondu à ces questions à chaque fois que j'ai pu je signale. Et pour Mme MICHAUD et tant d'autres. Je vous rappelle, comme l'a fait M. F. ROCHE tout à l'heure, que la zone humide, elle sera décidée par les études qui doivent être entreprises. Si le.. »

Mme A. MICHAUD :

« Elles seront détruites M. le Maire c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. »

M. le Maire :

« Je ne vous demande pas de les détruire pour savoir s'il y a une zone humide, il y aura des études et si les études prouvent que, à ce moment-là le projet s'arrêtera. »

M. P. RICO :

« Alors déjà première chose, M. le Maire ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition, qu'on va forcément voter compte. Il y a 4 personnes qui sont dans l'opposition, qui ne vont pas forcément voter contre et les projets qui vont bien l'opposition peut aller dans leur sens, voilà.

Sinon, sur le projet, je suis contre depuis le début, moi, et je n'ai pas retourné tout le monde contrairement à ce que vous pouvez croire. La première chose, c'est que les terrains agricoles, il faut les conserver. On demande de plus en plus aux agriculteurs d'utiliser de moins en moins de pesticides. D'aller vers le développement durable donc on sait que les productions sont moins fertiles qu'avant qu'on a moins de production pour une même surface.

Ensuite pour parler des camions, on sait qu'on a une ISDI à Chevry, d'ailleurs gérée par l'entreprise NABAFFA. Ces camions peuvent donc très bien aller jusqu'à Chevry et pas à Sergy. Nous ne sommes pas obligés de faire une ISDI à Sergy parce que ce qui est... »

M. le Maire :

« Ce n'est pas une ISDI ! »

M. P. RICO :

« Non bien sûr, officiellement ce n'est pas une ISDI, on est d'accord, mais officieusement, c'est quand même une ISDI. 600 000 m³ cubes de terre c'est des quantités d'ISDI.

Je termine, les zones humides, on en a assez parlé. On mettait dans les points positifs, qui est dans l'offre de concours la piste cyclable. Elle est exactement à l'emplacement d'une piste cyclable existante, qui longe la piste ULM. De plus, cela comprend une partie située à Crozet, on ne va pas financer les autres communes. »

M. le Maire :

« Pourquoi pas ? »

M. P. RICO :

« Bien sûr pourquoi pas ? donc voilà je suis contre. »

M. F. ROCHE :

« Moi, j'étais pour le projet de toute manière le projet va être refusé, la seule chose que je peux demander, c'est que vous fassiez l'étude de zone humide quand même. Dans l'intérêt de cette zone humide justement, puisque si vous ne la faites pas, la zone ne sera jamais protégée. Si vous la faites et que c'est vraiment défini comme une zone humide vous l'inscrivez au PLU et elle sera vraiment protégée, parce que n'oubliez pas que c'est une zone qui est classée en Naturel Loisirs et que, comme disait Mme B. CARCHIA, elle était à urbaniser avant. Avec l'appétit de Saint-Genis-Pouilly, de Crozet et du Jiva Hill aux abords, car quand on est en ULM, on voit bien ce qui est en train de se faire autour, je pense que ça méritera de protéger ces zones réellement sur le papier. »

M. F. SCHIRRU :

« Alors moi au départ, j'étais à 200 pour 100 pour le projet. J'ai pris le temps de réfléchir et vu les choses qui arrivent actuellement, j'ai changé d'avis. Voilà, en partie pour la zone humide et aussi pour la situation du projet trop loin du centre de Sergy, Donc je suis contre. »

M. M. SIMON :

« Je veux juste préciser que j'ai aussi mon libre arbitre que je n'ai pas été influencé par qui que ce soit.

J'ai exprimé les premières réticences au projet il y a un an. Au départ, j'étais intéressé par ce projet, dans le sens où il méritait d'être étudié et au fur et à mesure de l'avancée du projet, j'ai trouvé que l'intérêt pour la commune s'amoinerait. Aujourd'hui, je trouve qu'il n'a plus d'intérêt pour la Commune et d'autre part je suis très inquiet par cette ISDI, qui n'en est pas une parce que la surveillance des terres comme elle est prévue, je n'y crois pas. »

M. le Maire :

« Pourtant, la surveillance des terres elle est faite dans tous les endroits où il y a des buttes comme ça et ça marche. »

M. M. SIMON :

« Vous allez faire un passe-droit, vous allez créer une ISDI qui n'en est pas une. »

M. le Maire :

« Mais non. La différence entre une ISDI et un projet d'aménagement comme celui-là, elle est dans la façon de procéder, c'est la même chose d'accord ? Simplement d'un côté, l'ISDI relève du ministère de l'environnement et l'autre ça relève seulement de la DDT, d'accord ? »

Mme A. TECHER :

« Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points que je partage globalement. Je vais appuyer sur le fait que comme l'a dit Mme C. MOINE d'ailleurs, c'est un projet très clivant qui divise au sein du Conseil et donc je m'attends à ce qu'il divise aussi au sein de la population. Et je regrette l'absence de concertation, de réunion publique, de discussion, on n'a discuté ni avec les habitants, ni avec les agriculteurs, ni avec nos voisins ni avec l'agglo. »

M. le Maire :

« Attendez non, non, non, je peux laisser dire ça, ce n'est pas vrai. On a discuté avec l'agglo, l'agglo s'est prononcée positivement, largement le président et des VP. Le VP aménagement enfin. »

M. F. ROCHE :

« M. DUNAND a dit qu'il était favorable, j'étais là, on était là tous les deux. On ne l'a pas inventé ? on ne serait pas allé sur le projet sinon. »

Mme C. MOINE :

« Très bien, mais alors moi j'ai aussi entendu d'élus du Pays de Gex qui m'ont dit qu'ils ne voyaient pas comment une ville ou un village du Pays de Gex pouvait accepter ce genre de choses. Alors moi aussi j'ai entendu des choses, la problématique c'est qu'on n'a pas d'écrit. Donc tant qu'on n'a pas d'écrit qui ne valide quoi que ce soit et qui nous atteste que tout est OK et que les gens vont dans notre sens, on ne peut pas prendre des « on dit » et des discussions des uns avec les autres, pour moi, ce n'est pas valable ça. On peut en parler, vous l'avez entendu, on en a discuté. »

M. le Maire :

« Je vous rappelle que tous les points que vous avez dits, ça doit normalement être analysé dans les études. Enfin pas tous, parce qu'il y a ceux qui disent « c'est trop loin » etc., ça ne va pas. C'est l'État qui décide, ce n'est pas moi, ce n'est pas vous. Donc vous ne décidez pas de ça, vous devez juste autoriser à ça et c'est le préfet qui décide et vous, vous pensez et vous forcez la main au préfet, en disant... Vous l'empêcher d'avoir à décider. »

Mme A. TECHER :

« Non, nous on doit se positionner en tant qu'élus et en concertation avec les habitants sur ce projet. »

Mme C. MOINE :

« On a été élus, donc on a la possibilité de décider, ou pas, en toute démocratie. »

M. F. ROCHE :

« Ce n'est pas la peine de s'énerver, en fait, nous on s'est renseigné pour savoir si les gens étaient d'accord ou pas. Aujourd'hui, on représente la population on a voté non, fin de l'histoire. Je ne vois pas où est le problème, vous créez un faux problème. La démocratie, elle est là. La discussion, elle est là. Vous représentez une partie de la population, vous avez voté non donc fin de l'histoire. On a décidé de ne pas faire de réunion publique, c'était sans doute une erreur, de même que d'avoir fait venir France Nature Environnement, c'était se tirer une balle dans le pied. Je suis complètement d'accord, ou pas, quelque part tant mieux pour la plupart des gens mais le vote est là. »

Mme A. TECHER :

« C'est un projet qui divise et je ne me vois pas contre vents et marées, porter un projet comme ça qui, au départ me séduisait largement. »

M. le Maire :

« Mais Mme TECHER, au départ il n'était pas clivant, il est devenu. »

Mme A. TECHER :

« Je termine simplement mon deuxième point, c'est que c'est un projet d'agglo, parce que c'est une ISDI et un projet d'ISDI c'est géré par des structures qui ont les moyens de le faire, donc l'agglo et les services qui vont avec. On n'est absolument pas en mesure de gérer un projet comme ça, même si on le voulait, on n'y arriverait pas, voilà. Et puis le dernier point, qui pour le coup, est bloquant, c'est la zone humide. »

M. le Maire :

« Ah d'accord, ça je retiens que la plupart des gens butent sur la zone humide justement, l'étude que... »

M. G. VELLER :

« Je n'ai aucun problème à m'abstenir. »

M. S. YVES :

« En ce qui me concerne, j'étais longtemps partagé. J'étais plutôt favorable à l'origine à ce projet. J'ai longtemps hésité, il y a maintenant quelques temps, une petite année de ça où je me suis positionné contre. Ça sera sans surprise pour tout le monde. Je suis contre pour plein de choses qui ont été évoquées autour de cette table ce soir. Notamment, la zone humide, le flou juridique qui est un flou total. Le fait qu'il soit écrit dans cet offre de concours, qu'il y ait une dalle qui soit construite, alors certes, elle sera à la commune mais ce sont les ADS qui vont en bénéficier, ça c'est indéniable. Il est aussi écrit dans cette offre de concours qu'il va y avoir 550 000 m³ de positionnés. Mais M. NABAFFA a annoncé 600 000 la semaine dernière, donc avec ça moi je me pose encore plus de questions en rapport à ce qui est écrit dans cette offre de concours. Juste pour information, 600 000 m³ de terre, cela représente un camion toutes les 7 Min par jour ouvrées sur une année complète. Un camion toutes les 7 Min qui pourrait très bien aller dans les ISDI du Pays de Gex parce qu'il y en a quelques-unes, notamment celle de Chevry et l'autre à Cessy. Donc le côté écologique et environnemental dont vous avez parlé tout à l'heure M. le Maire, sincèrement, pour moi me convient pas du tout parce qu'en fait, je suis élu local à Sergy. Le bilan écologique des camions qui vont arriver sur Sergy va être totalement déplorable. Donc, je ne me vois pas porter un projet qui, écologiquement, sera totalement déplorable avec un bilan écologique mauvais pour notre commune. Et ça en plus c'est valable pour les communes de Saint-Genis-Pouilly où les camions vont passer dessus et la commune de Crozet qui ne sont absolument pas au courant de notre projet. Enfin, absolument pas au courant c'est complètement faux parce que M. le maire de Saint-Genis nous a écrit une lettre pour nous demander ce qu'il en était de ce projet. Je ne me vois pas porter ce projet. »

M. le Maire :

« C'est la troisième fois qu'il nous le demande. Je lui ai répondu les 2 premières. Donc voilà, on se demande qui lui a demandé de rédiger la troisième. »

M. S. YVES :

« Personne, je pense qu'il a lui aussi son libre arbitre comme tout le monde autour de cette table. »

M. le Maire :

« Bien sûr, bien sûr. »

M. F. SCHIRRU :

« Mais ça M. le Maire vous n'en aviez pas parlé que le Maire de Saint-Genis avait écrit un courrier. »

M. le Maire :

« Non, ça a été distribué par... »

Mme C. MOINE :

« Ça a été distribué par qui ? Par moi ? oui bien sûr quand je reçois des courriers qui sont adressés au maire et aux conseillers, je transmets au maire et aux conseillers, parce que pour moi la transparence, ça reste une notion importante au niveau d'un conseil et ça j'y tiens. »

M. le Maire :

« Je peux te répondre à ça, qu'il y a des cas où ce n'est pas vraiment nécessaire de le faire. Il y a des courriers de M. X ou de M. Y qui n'ont pas été diffusés parce que y avait pas lieu d'être et qu'au lieu d'allumer tout le Conseil et de passer des heures à leur dire pourquoi ceci et ça ne peut pas se faire etc. C'était mieux de dire, on ne le distribue pas au Conseil et puis... »

Mme C. MOINE :

« Eh bien moi, je pense à la capacité de chacun de se faire une idée sur les projets et le plus d'informations que les gens reçoivent, le plus d'informations, ils emmagasinent pour se faire un avis éclairé. »

M. le Maire :

« D'accord, je vous rappelle Mme C. MOINE, je vous rappelle la fois où vous avez distribué contre ma volonté la lettre, enfin, l'attaque de M. Y et que ça m'a demandé une centaine d'heures de travail pour expliquer au Conseil qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter et que M. Y ne pourrait jamais récupérer le centre sportif. Et si tu avais obéi à ce que je t'avais demandé, cela aurait évité des heures et des heures passées pour monter un dossier de persuasion. »

Mme C. MOINE :

« Alors sachez que ce qui arrive aujourd'hui et maintenant, c'est justement qu'on n'est pas là pour vous obéir M. le Maire. On est là pour représenter la commune, les habitants et en aucun cas pour vous obéir.

Donc je suis navrée qu'on en soit là mais la raison elle est celle-ci et malheureusement l'information que j'ai pu faire au niveau des membres du Conseil, j'assume totalement et je n'ai pas de souci à transmettre des informations parce que c'est le rôle du Conseil d'être informé, d'être informé pour décider, en étant éclairé. Et aujourd'hui l'exemple est là, c'est qu'à un moment les informations, elles ne doivent pas arriver dans une séance de décision, ce n'est pas le moment. Voilà donc maintenant on a l'ordre du jour à suivre.

Concernant vos paroles de début de séance, que vous avez arrosé pendant une demi-heure, trois quart d'heure, je ne rentrerai pas dans des attaques personnelles ni dans des discussions qu'on a pu avoir à gauche, à droite. On n'en est pas là, simplement je pense que la manière dont notre liste s'est montée, quand vous parlez d'engagement de chacun, votre engagement, c'était de pouvoir laisser la main à votre conseil. Je ne parle pas de moi, ce n'est pas moi qui vais m'élire après, c'est un conseil qui élise son nouveau maire, ce n'est pas moi, ça n'a rien à voir avec ça. C'est simplement que le concept de notre liste s'est monté là-dessus et la demande que tu as reçue par mail était une demande pour que les choses se passent correctement. Maintenant, aujourd'hui, moi je vous transmets, après, un courrier signé par les personnes pour vous demander de laisser votre place. Je demande que ce courrier soit annexé au PV. C'est en aucun cas pour manquer de respect, pour attaquer qui que ce soit, c'est simplement pour respecter l'engagement qu'on a pris au début de notre mandat et aux annonces qui ont été faites et si moi je décide de me présenter, ça me regardera à ce moment-là. Il y en aura peut-

être d'autres personnes qui pourront le faire et qui souhaiteront le faire, mais on n'en est pas à faire la guerre. Mais je ne veux plus accepter d'attaque personnelle, qu'elle, qu'elle soit en mon nom et c'est impossible d'agir comme ça.

Chacun ici dans ce Conseil peut décider et à la capacité d'agir en son nom et en sa propre intelligence, je pense et on n'a pas besoin de donneurs de leçons pour nous dire quoi penser. Donc la problématique, elle est là et j'en suis la première navrée parce que je pense que ça aurait pu fonctionner bien mieux, mais malheureusement ça ne fonctionne pas actuellement et on doit trouver des solutions. Voilà, donc je suis à mon tour désolée, parce que très honnêtement, j'aurais préféré que ça se passe autrement. C'est pas du tout un réel plaisir pour moi et pour tout le monde autour de la table, d'avoir à faire des choix et à prendre des décisions de cette sorte, voilà. »

M. le Maire :

« Je répondrai d'une phrase... »

Applaudissement de la salle.

Mme I. PICHARD :

« Avant que vous répondiez, je voudrais juste dire qu'au début, vous avez parlé de loyauté et d'engagement. Mais du coup moi ça m'étonne un peu parce que l'engagement justement, et ça j'ai pu vous en parler directement. L'engagement il était que vous laissiez la place à quelqu'un du Conseil. Il y avait une idée de transmission et il y avait une idée d'aide. Et moi, je me suis vraiment engagée dans cette idée que, très naïvement, je me suis engagée là-dedans en pensant que vous alliez nous aider et que vous alliez faire ce pourquoi vous vous êtes proposé. Vous l'avez dit en réunion publique également et je sais que nous avons eu des voix à cause de ça parce que régulièrement des gens viennent me voir en disant « Bah alors c'est bon, ça va changer ? On est au milieu du mandat, il n'y a rien qui se passe » et c'est même pire que ça, l'ambiance est vraiment catastrophique. Donc je pense qu'aujourd'hui la situation elle est telle que on n'a pas le choix de proposer ça et je suis comme Mme C. MOINE, je suis plutôt très triste qu'on en soit là. Et j'aimerais bien que, c'est pour ça qu'on a écrit cette lettre aussi personnelle, d'abord à vous ce mail pour pas que ça soit affiché comme ça, publiquement directement. C'était aussi une façon bienveillante de faire les choses, même si vous ne le croyez pas. Et croyez aussi que ce n'est pas Mme C. MOINE et Mme A. MICHAUD qui mènent tout ça. Je lui dis devant tous les témoins, c'est chacun qui, à force d'observation, à force de sujets qui ne nous paraissent pas acceptables. On est obligé à un moment donné de se positionner. Donc moi je suis juste déçue parce que vous n'avez pas fait cette transition, cet acte intergénérationnel comme je le voyais très positif au départ. Et c'est ça qui motive aussi cette demande que j'ai faite et ce papier que j'ai signé. »

M. le Maire :

« Je pourrais vous retourner le message, c'est à dire que je me suis engagé avec vous sur un projet et que j'ai trouvé que tout du long ce projet était, disons, un bon projet. Je vais l'analyser beaucoup plus que vous sous toutes les coutures et sous tous les paramètres. Je reste persuadé que c'est un bon projet. Il n'est pas parfait, on ne peut pas choisir le lieu sinon y a rien. Il permet de faire des tas de choses qui ne se feront jamais et qui sont utiles aux habitants. Et donc je suis très déçu qu'une fraction d'entre vous se soit mis à diverger par rapport à ma volonté. À ma volonté, ma proposition que vous aviez sur le principe accepté au départ, je n'ai pas vu que petit à petit un certain nombre de gens n'étaient plus d'accord. J'ai répondu à toutes les questions que vous m'avez posées, quand vous les avez posées, quand j'aurais pu y répondre, je les ai toutes vues. Elles ont été grosso modo redonnées ici devant vous ce soir.

Il y a bien entendu toutes celles qui concernent l'avenir, y compris la zone humide qui sera tranchée dans le futur. De toute façon, il n'y a pas besoin de la mettre en avant comme ça, puisque des études

seront faites, pour voir si vraiment il y en a et que le projet ne se fera pas s'il y a un problème. Mais pourquoi se priver de l'idée de faire ce projet qui, à mon sens, est excellent et ensuite pardon... »

Mme A. MICHAUD :

« Vous n'avez pas vu que vos conseillers se désolidarisent ? »

M. le Maire :

« Oui, bien sûr, bien sûr, bien sûr, mais... »

Mme A. MICHAUD :

« Vous êtes déconnecté du conseil M. le Maire, vous ne nous écoutez pas. On vous pose des questions, on vous pose des interrogations... »

M. le Maire :

« J'ai répondu, j'ai répondu aux questions de fonctionnement, j'ai répondu au fait que c'était loin du village. J'ai répondu à tout ça. »

Mme A. MICHAUD :

« Non, mais là je pense que ce soir à 13 voix contre, on peut dire que ce projet ne se fera jamais et ce n'est même pas la peine de revenir en Conseil avec, c'est fini on ne passera pas... »

M. le Maire :

« Oui, je l'ai bien compris, c'est... »

Mme A. MICHAUD :

« On va avancer et on va avancer, en mettant loin ce projet c'est derrière nous maintenant. »

M. le Maire :

« D'accord, mais je ne voudrais pas finir sur le fait de dire que la mauvaise ambiance et tout ça venait de moi alors que, avec tous les mensonges et manipulations que vous avez faites, sans me le dire, vous avez réussi ce soir à me virer du Conseil, voilà. »

Mme A. MICHAUD :

« La manipulation, je vous ai envoyé un mail en Août 2022, disant que c'était une zone humide le marais de Sergy, je l'ai indiqué est-ce que vous êtes revenu me voir ? En disant qui est ton naturaliste écologue ? Comment peut-on voir ? Pourquoi ne pas se dire éviter, réduire, compenser est peut-être une bonne valeur ? Un bon angle d'action ? C'est un choix politique que nous devons porter ce soir de dire que nous devons détruire ou pas une zone humide ? Et là on s'est prononcé. 13 oppositions, voilà. »

M. le Maire :

« Oui, oui, d'accord. Enfin, c'est quand même, disons, vous êtes prononcé sur un sujet technique et que... »

Mme A. MICHAUD :

« On est trop bête pour comprendre je sais. »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 13 voix contre (Mme BASILIO, Mme CHAPPUIS, M. CLEMENT, M. MARTINELLI, Mme MICHAUD, Mme C. MOINE, Mme E. MOINE, Mme PICHARD, M. RICO, M. SCHIRRU, M. SIMON, Mme TECHER et M. YVES), 1 abstention (M. VELLER) et 5 voix pour (Mme CARCHIA, M. LABBADI, M. le Maire, M. MIRANDA et M. ROCHE).

- **REJETTE** l'offre de concours établie par le groupement d'entreprises Nabaffa SAS, Marti SA et Scrasa SA ;
- **REFUSE** la poursuite du projet « Plaine de loisirs Le Chêne » ;
- **REFUSE** que Monsieur Le Maire signe tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du concours proposé par le groupement d'entreprises Nabaffa SAS, Marti SA et Scrasa SA.

M.G. VELLER :

« Je voulais juste m'exprimer maintenant que le vote est passé, je suis pour, je ne vote pas, mais je suis pour. C'est un sujet qui n'est pas cher et qui apporte quelque chose au village et au centre sportif. Après concernant le hangar, qu'il y soit ou pas personnellement je n'en ai pas grand-chose à faire mais à mon avis c'est dommage d'en parler maintenant il aurait fallu l'enlever bien avant et le rendre indépendant du projet global et le mettre comme option. »

VIE SCOLAIRE

Objet – Délibération portant sur la demande de financement de la classe découverte

Madame l'adjointe à la vie scolaire et au développement durable informe les membres du conseil de la demande des enseignantes de l'école à la participation financière de la mairie à un voyage scolaire.

Ce voyage scolaire concernerait les classes de CM1/CM2 A et B les 2 enseignantes et 4 adultes accompagnants.

Le devis pour la prestation s'élève à 13 823.60 €.

Madame l'adjointe à la vie scolaire et au développement durable précise qu'en 2021 la mairie avait déjà participé à hauteur d'un tiers du prix total à ce type de sortie.

Elle propose aux membres du conseil de participer à hauteur d'un tiers du prix total, soit 4 607.87 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un accord de participation aux sorties scolaires pour la somme de 4 607.87 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'effectuer cette dépense et de la prévoir au budget.

AFFAIRES SOCIALES

Objet – Délibération portant sur la demande de financement de la classe découverte

Madame l'adjointe aux affaires sociales informe les membres de la commission qu'à la suite de la démission de Madame Marie-Jeanne MOINE de ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire qu'un nouveau conseiller municipal la remplace en tant que membre permanent du CCAS.

Elle propose que le conseil municipal prenne acte de la nomination d'un nouveau membre du CCAS.

Mme Bruna CARCHIA et Mme Elise MOINE sont candidates.

Mme Bruna CARCHIA se retire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **PREND ACTE** de la nomination de Mme Elise MOINE comme nouveau membre du CCAS.

POINT DIVERS

Mme C. MOINE informe les membres du Conseil que de la réception d'un courrier le 9 mars dernier nous indiquant que le restaurant le Bonheur basque est en procédure de redressement judiciaire.

22h30 – M. le Maire lève la séance.